

Pour garantir votre mobilité, Audi vous offre  
Audi Assistance et la Garantie Mobilité.



**Audi** Vorsprung durch Technik



## Garantie Mobilité gratuite avec Audi Assistance.

Quel soulagement de savoir qu'Audi est là pour vous prêter secours si une panne soudaine devait malgré tout arriver !

Tant que l'Audi que vous conduisez a toujours été entretenue et réparée selon les prescriptions par un Partenaire Service Audi, vous pouvez profiter pleinement de notre Audi Assistance, sans aucune restriction quant à l'âge ou au kilométrage de votre véhicule.

**Votre Audi a moins de 24 mois ou maximum 30000 km au compteur\*** ? Vous avez droit à la Garantie Mobilité jusqu'à ce que vous atteigniez le premier de ces deux critères. Ensuite, **chaque entretien effectué dans le réseau officiel Audi prolonge votre Garantie Mobilité**. Vous êtes donc à nouveau couvert(e) pour la même durée (24 mois) ou 30000 km supplémentaires (en fonction du premier des deux critères qui est rempli)<sup>\*\*</sup>. Entretien votre Audi régulièrement dans un garage agréé suffit donc à prolonger à chaque fois – gratuitement – votre Garantie Mobilité. Trouvez votre distributeur Audi sur [dealerlocator.audi.be/react/fr](https://dealerlocator.audi.be/react/fr)

**+ 32 2 756 86 81**

Audi Assistance garantit votre mobilité 24h/24.  
Nous intervenons où que vous soyez en Europe\*\*!



\* Certains modèles, dont ceux qui roulent au CNG et certains modèles plug-in hybrides, doivent faire au minimum un entretien tous les 12 mois ou 15000 km ; voir le plan d'entretien.

\*\* À l'exception de l'Albanie et la Moldavie. Les conditions générales de l'assistance sont reprises sur le site [audi.be](https://audi.be) sous la rubrique Audi Assistance.



# Garantie Mobilité

Différents services en cas de panne\* :

- **Dépannage et remorquage**

Le **dépannage de votre Audi** 24 h/24 et 7 jours/7.

Si nécessaire, le **remorquage de votre Audi** jusqu'au Partenaire Service Audi de votre choix. Si vous êtes à l'étranger, vous êtes remorqué(e) jusqu'au Partenaire Service Audi le plus proche.

- **Voiture de remplacement\*\***

Une **voiture de remplacement pendant maximum 5 jours ouvrables** (incluant le week-end et éventuellement un jour férié s'il tombe dans l'intervalle des 5 jours ouvrables).

- **Nuit d'hôtel**

Jusqu'à **5 nuits d'hôtel** (petit déjeuner inclus) pour tous les occupants de votre Audi.

- **Prolongation de voyage\*\***

La **prolongation du voyage** : frais de transport (avion, train,...) à concurrence de 450 € maximum par personne (conducteur/trice et accompagnant(s) éventuel(s)).

\* Par « panne », nous entendons un véhicule Audi qui ne peut plus se rendre à l'atelier par ses propres moyens ou dont l'usine a décidé qu'il ne peut plus rouler pour des raisons techniques ou de sécurité. Cette Audi doit, par conséquent, être dépannée sur place ou remorquée. Sans panne, il n'est pas possible de faire appel à la Garantie Mobilité. Grâce à Audi Assistance, vous pouvez toutefois faire appel à une assistance payante à des tarifs préférentiels. Ce type d'intervention est limité exclusivement au dépannage sur place ou au remorquage vers le Partenaire Service Audi de votre choix (à l'étranger, Partenaire Service Audi le plus proche). Tous les autres services, tels que le véhicule de remplacement, et toutes les prises en charge de frais ne sont donc pas couverts par la Garantie Mobilité dans ces cas-là.

\*\* Ces deux services ne sont pas cumulables.

## Les frais découlant de votre immobilisation sont également couverts par la Garantie Mobilité :

- > Les frais de taxi, de train ou de bus,... à concurrence de 80 €
- > Les frais de reprise de l'Audi réparée, à concurrence de 500 €
- > Les frais de livraison urgente d'une pièce indisponible
- > Les frais de téléphone, parking,... à concurrence de 30 €
- > Les frais de rapatriement de votre Audi à concurrence de 1 000 €



## La Garantie Mobilité intervient également dans les cas suivants :

- > Crevaison d'un ou plusieurs\*\*\* pneu(s) sans dommage à la jante (une jante endommagée est considérée comme équivalente à un accident).
- > Batterie 12V déchargée.
- > Perte de puissance\*\*\*, témoins jaunes\*\*\* ne résultant pas de problèmes avec les systèmes d'aide à la conduite (front assist, lane assist, capteurs de stationnement,...).
- > Erreur de carburant, carburant de mauvaise qualité ou réservoir de carburant vide.
- > Batterie haute tension déchargée (voitures électriques, non applicable aux voitures plug-in hybrides).
- > Manque d'huile, de liquide de refroidissement ou d'AdBlue.
- > Clé cassée ou laissée dans la voiture verrouillée.
- > Impossibilité de verrouiller l'Audi.
- > Dommages causés par des rongeurs aux tuyaux ou au câblage électrique\*\*\*.
- > En cas de gel du carburant.
- > Impossibilité de désactiver l'alarme antivol.
- > Fuite d'huile due à un carter endommagé.

\*\*\* Si votre Audi n'a pas été achetée par l'intermédiaire d'un distributeur Audi officiel en Belgique et qu'il n'était pas encore éligible pour un service initial tel que mentionné ci-dessus ou si l'Audi a été entretenue par un partenaire Audi Service officiel en dehors de la Belgique (mais dans la couverture géographique) vous ne pouvez faire appel à Audi Assistance que contre paiement dans le cas de ces incidents.



Pensez à demander le remboursement des prestations d'assistance au moment même du besoin ou organisées par Audi Assistance ou en accord avec elle. Si votre demande nous arrive par la suite, vous n'aurez pas droit automatiquement à un remboursement ou au versement d'une indemnité correspondante. Seule exception acceptée: pour les remorquages sur autoroute, sur le ring, dans un tunnel... imposés par les forces de l'ordre, vous pouvez encore introduire votre demande de remboursement/indemnisation ultérieurement si vous êtes couvert par la Garantie Mobilité. Dans tous les cas, vous devez fournir dans les 2 mois, à titre de justificatifs, les originaux ou des copies des factures acquittées dans ce cadre.

Les frais que vous auriez dû normalement supporter ne pourront, en aucun cas, être portés en compte à Audi Assistance : carburant, péage, restaurant, hôtel en cas de séjour déjà prévu... de même que, hors de la période de garantie constructeur, le prix des pièces de rechange et de la main d'œuvre pour assurer la suppression de la panne.

## La Garantie Mobilité n'intervient pas dans les cas suivants :

- > Problème d'airco, d'infiltration d'eau et d'instrument de bord hors d'usage (exemple : compteur de vitesse), feux défectueux, essuie-glaces...
- > Accident, vol et vandalisme.
- > Perte ou vol de la clé (sauf à l'étranger\*).

### La prestation n'est pas assurée dans les cas suivants :

- > Pendant l'immobilisation de votre Audi lors d'activités programmées (entretien, inspection, révision, remplacement de pièces d'usure).
- > Si la panne résulte d'une mauvaise utilisation délibérée ou d'une négligence grave du propriétaire, du conducteur ou d'un passager.
- > Si les défauts mécaniques résultent de la non-exécution immédiate de travaux recommandés lors d'une précédente visite dans un garage ou après une intervention via Audi Assistance au cours de laquelle une réparation provisoire a été effectuée et aucune action n'a été entreprise pour faire réparer le défaut.
- > Lorsque l'immobilisation est consécutive à un accident, un bris de glace, un acte de vandalisme, un incendie découlant d'un événement extérieur ou une catastrophe naturelle telle qu'une inondation.
- > Lorsque l'immobilisation est due à la défaillance d'un accessoire ou de tout composant monté hors des usines Audi ou du réseau des distributeurs agréés Audi.



## Ne sont pas couverts par Audi Assistance et la Garantie Mobilité :

- > Les remorques/caravanes
- > Les coffres de toit, porte-vélos, vélos
- > Le vol ou la tentative de vol de votre Audi ou d'objets présents dans ou sur celui-ci
- > Les bagages
- > Les marchandises à bord de votre Audi
- > Les animaux dans votre Audi

Par ailleurs, il n'est en aucun cas possible de réclamer des indemnités en compensation de dommages directs ou indirects ou de perte résultant d'une panne de votre Audi.

Audi Assistance vous porte secours en toutes circonstances, même en cas d'incident ou de service non compris dans la Garantie Mobilité.

**Vous pouvez compter sur Audi Assistance pour vous aider ou vous conseiller à l'étranger, et vous apporter une assistance routière en Belgique à vos frais, mais toujours à des tarifs préférentiels.**

L'usure normale et les dommages dus à des influences extérieures sont exclus de la garantie. L'usure normale concerne l'usure inhérente à l'utilisation de votre Audi, par exemple, les garnitures de frein et d'embrayage, les essuie-glaces, les housses de sièges, etc. Par influences extérieures, nous entendons, entre autres, des dégradations causées par un arrêt prolongé et/ou des influences climatologiques, chimiques, thermiques, mécaniques ou autres, telles que, notamment, du sable, de la saumure, une tempête, de la résine d'arbre, une caténaire, des impacts de gravillons, de la pollution industrielle et des fientes d'oiseaux.



## Exclusions de la garantie.

Le recours à la garantie est exclu quand :

- > L'Audi ou des pièces de celle-ci est (sont) traitée(s) ou surchargée(s) de façon anormale ou fautive comme, par exemple, lors de compétitions automobiles.
- > L'Audi ou des pièces de celle-ci n'est (ne sont) pas réparée(s) ou entretenue(s) selon les prescriptions du constructeur, avec l'expertise requise et les outils propres à Audi.
- > Si une ou plusieurs pièces d'origine étrangère sont montées dans le véhicule Audi ou si des pièces Audi sont modifiées d'une manière différente de celle prescrite par la marque, ou si le véhicule a subi des adaptations spéciales de logiciel, telles que le chiptuning, même si ces interventions ont été faites par un distributeur agréé Audi.
- > Les normes relatives au traitement, à l'entretien et à la réparation du véhicule (voir manuel de l'utilisateur et plan d'entretien) ne sont pas respectées.
- > Aucune suite n'est donnée aux invitations à des contrôles ou réparations mécaniques spécifiques (actions de rappel).
- > Des pneus non recommandés par Audi sont montés, pouvant entraîner une diminution du confort, de la sécurité et/ou engendrer des dommages.

**Audi** Vorsprung durch Technik



**Audi Assistance garantit  
votre mobilité 24 h/24.**  
Nous intervenons où que vous soyez  
en Europe\*!

**+ 32 2 756 86 81**

\* Les conditions générales de l'assistance sont reprises sur le site [audi.be](https://www.audi.be) sous la rubrique Audi Assistance.

E.R.: D'leteren Automotive s.a., rue du Mail 50, 1050 Ixelles - BCE n° 0466 909 993. 08/2023

**D'leteren**  **DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ.**

